

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2021-001/PR/MD modifiant l'arrêté n° 2012-124/PR/MD, portant institution d'une Régie d'Avance à la Gendarmerie Nationale.

n° 2021-001/PR/MD

**Ministère**MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT**Date de publication**

3 janvier 2021

**Numéro JO**

n° 1 du 14/01/2021

**Date du numéro**

14 janvier 2021

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010, portant révision de la constitution du 15 septembre 1992

**VU**Le Décret n°98-0080/PR/DEF portant réorganisation de la Gendarmerie Nationale

**VU**Le Décret n°2000-0094/PR/MDN portant la création de la Direction des Services Techniques, Administratifs et Financiers de la Gendarmerie Nationale

**VU**L'Arrête n°2012-1240221/PR/MD portant institution d'une Régie d'Avance à la Gendarmerie Nationale

**VU**Le Décret n°07-0194/PR/DEF du 30 septembre 2007 portant Création des Groupements de la Gendarmerie Nationale

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministres

SUR PROPOSITION CONJOINTE DU MINISTRE DE LA DEFENSE, ET DU CHEF D'ETAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

## TEXTE INTÉGRAL

### ARTICLE I

Le montant de la Régie d'Avance de la Gendarmerie Nationale est de 4.000.000 FDJ (Quatre millions Francs Djibouti).

### ARTICLE II

Les autres articles demeurent inchangés.

---

**ARTICLE III**

Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué et exécuté où besoin sera.

---

---

*P. Le Président de la République  
Chef du Gouvernement Pour Ampliation Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement*

**MOHAMED HASSAN ABDILLAH**